

COMMENT BÉNÉFICIER DU CHÔMAGE POUR CRÉATION D'ENTREPRISE ?

QIRO vous livre les 4 étapes pour toucher le chômage pour création d'entreprise !

JE VÉRIFIE MES DROITS

1

Pour obtenir l'ARE (Aide au retour à l'emploi) ou l'ARCE (Aide à la reprise ou à la création d'entreprise), il faut vérifier que vous remplissiez les conditions.

L'éligibilité à l'ARE conditionne l'éligibilité à l'ARCE. Pour l'ARE, il y a **7 conditions à respecter** (inscription à Pôle emploi, âge, avoir suffisamment travaillé, etc.).



2

J'IDENTIFIE MES BESOINS : ARE OU ARCE ?

Vous ne pouvez pas cumuler l'ARE et l'ARCE : il faut faire un choix. Pour cela, vous devez identifier vos besoins.

- L'ARE vous permet d'avoir un afflux régulier de trésorerie.
- A l'inverse, l'ARCE vous permet d'avoir un afflux important (22,5% du total de vos droits le 1er mois, puis 22,5% les 6 mois suivants) de trésorerie.

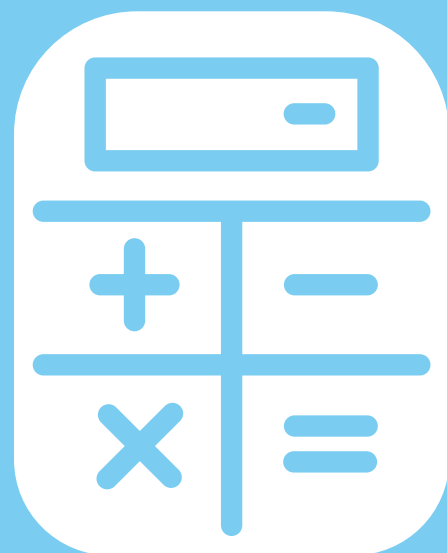


JE CALCULE MES DROITS

3

Une fois l'aide choisie, vous pouvez **calculer vos droits** afin de vérifier qu'ils sont compatibles avec votre projet de création ou de reprise d'entreprise.

Il faut prendre en compte les **salaires des 12 derniers mois précédents le dernier jour travaillé et payé** (dont les primes).



4

JE FAIS VALOIR MES DROITS

Pour faire valoir vos droits, vous devez vous **adresser directement à Pôle emploi**.

En fonction de l'aide demandée, il sera nécessaire de **fournir certains documents** (justificatif de création/reprise de société via extrait KBis, etc.)



QIRO VOUS ACCOMPAGNE DANS LA CRÉATION DE VOTRE ENTREPRISE !
RÉDACTION DES STATUTS, CHOIX DE LA BONNE FORME JURIDIQUE, FORMALITÉS ADMINISTRATIVES....N'ATTENDEZ PLUS, REJOIGNEZ NOUS !

QIRO

qiro.eu